Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery

Contribution

de la COALITION POUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

à la préparation

du PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC

17 avril 2019

INTRODUCTION

Merci pour cette occasion qui m'est offerte de m'exprimer devant des personnes et organismes intéressés à notre patrimoine collectif dans le cadre de la préparation du plan de conservation du site patrimonial du Vieux Québec.

Il y 6 ans déjà en 2013, des centaines de citoyens et groupes témoignaient et déposaient des mémoires pour la confection du premier plan de conservation d'un site patrimonial déclaré, celui de Sillery, en conformité avec la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, mise en vigueur en octobre 2012. Fait important cette Loi incluait en plus du patrimoine traditionnellement admis, l'immatériel et les paysages.

Mon intervention portera sur l'expérience de notre organisation préalable à la préparation du premier plan de conservation découlant de la nouvelle Loi de 2012 et dans les améliorations à apporter dans l'application du plan, pour y inclure un grand absent : **le citoyen/la société civile** pour qui ce patrimoine est conservé et mis en valeur.

J'interviens aussi pour rappeler la contribution des centaines de citoyens et groupes qui, en 2006, 2013 et 2015, et par la suite, ont offert leurs idées, leurs attentes et leurs espoirs; à ceux qui ont écrit des mémoires, se sont concertés pour documenter et justifier des projets; ont fait le pèlerinage des officines des fiduciaires pour en faire la promotion et également rappeler aux fiduciaires leurs responsabilités eu égard à l'intérêt collectif. Toutes ces actions étaient faites en droite ligne avec les déclarations d'ICOMOS soit la **Déclaration de Deschambault** de 1982 (la charte de conservation du patrimoine) qui plaçait le citoyen au centre de la conservation du patrimoine et aussi de la **Déclaration de Québec** de 2008 (la sauvegarde de l'esprit du lieu), si essentiel à la transmission du patrimoine !

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Pour nous, de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery c'était l'aboutissement de 7 ans de pèlerinage entre population et officines gouvernementales pour sauvegarder la fonction primaire de l'arrondissement historique de Sillery dans sa composante paysagère exceptionnelle et mettre en valeur le riche patrimoine de ce site de 225 ha.

Fin 2015 des rumeurs de projets immobiliers sur les terrains de communautés religieuses de l'arrondissement historique de Sillery avaient alerté les citoyens et forcé des consultations municipales en 2006 sur l'avenir des propriétés conventuelles. Un moratoire avait été décrété en attendant un programme particulier d'urbanisme. Notre démarche commence alors pour concevoir un autre aménagement de ces espaces prestigieux de cet arrondissement, que l'on nomme site patrimonial déclaré maintenant.

Nous avions alors proposé le Parc des Grands Domaines pour concrétiser sa mise en valeur avec des retombées multiples pour la ville, la population et surtout pour sa mission de transmission du patrimoine.

En mars –avril 2013 , les audiences tenues par le Conseil du patrimoine culturel du Québec (Conseil) reçurent plusieurs centaines de mémoires et témoignages établissant clairement les attentes de la population québécoise eu égard à ce site national. Diligemment le Conseil produisit le 30 mai un **rapport de consultation** exceptionnellement lucide et fidèle des attentes de la population ainsi qu'un **avis au ministre** très clair (qui sera rendu public plus tard) .

Le 12 juillet 2013, le ministre publicise le plan de conservation du site dans le cadre d'une intervention intitulée Agir pour conserver le site patrimonial de Sillery.

- Une table de concertation pour rallier les forces vives est proposée,
- des zones de grande vigilance sont prévues avec le renvoi au Conseil du patrimoine culturel de deux projets immobiliers à l'étude Woodfield Sillery et - Sous les Bois,
- plus d'espaces verts accessibles au-delà du sentier linéaire à l'étude
- la révision des limites du site

Les amoureux du patrimoine dont nous étions savouraient le fruit de notre engagement passé des 7 dernières années.

Nous avons vite déchanté avec une autorisation immobilière incroyable en décembre 2013 (pour Woodfield Sillery), puis deux autres autorisations en février 2015, soit l'une pour le projet Sous-les-Bois que les résidents du faubourg ouvrier de St Michel appellent le Mur et l'autre donnée à la ville pour consulter la population sur le projet de PPU site patrimonial pour Sillery. Suite à ces consultations publiques (la troisième) monstres, un PPU-site patrimonial de Sillery et environs a été adopté en décembre 2015, pourtant aucun volet patrimonial spécifique n'a été mis de l'avant. Quant à la table de concertation promise par le ministère de la Culture en 2013 qui aurait été fort utile, elle n'a jamais vu le jour. Bien sûr un comité de suivi du PPU –site patrimonial de Sillery a été mis en place par la ville de Québec, mais c'est juste un comité de suivi dirigé par la Ville.

Je peux vous assurer que nous avons multiplié nos représentations auprès des fiduciaires de notre patrimoine, demandes de rencontres et correspondances avec tous les délais que cela implique. Nous avons été écoutés mais pas entendus. Impossible d'obtenir des explications claires pour les autorisations. Les rencontres obtenues avec les ministres et le député local ont été sans succès.

CONSTATS ET CONCLUSIONS

Ainsi nous n'avons fait que constater la colonisation du site non pas par des initiatives ou interventions de mise en valeur du patrimoine, mais par de l'immobilier spéculatif.

Aussi quel gaspillage de motivation, d'intérêt, de compétence issus de la société civile et ignorés par les fiduciaires de notre patrimoine…Que d'efforts personnels et financiers mis au service de cette cause, combien de santés hypothéquées par la négligence ou l'insensibilité de nos fiduciaires ! Quelle déconvenue pour nous, les amoureux de notre patrimoine !

Alors à quoi a servi ce plan de conservation? Qu'est ce qui n'a pas fonctionné ? Assez simple :

- les orientations générales du plan de conservation n'ont pas été respectées

- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial
- privilégier l'intervention minimale
- assurer la continuité à travers les changements.

> Certains voient dans cette dernière orientation la clef pour permettre de la construction immobilière devenant « le patrimoine de demain ». Selon nous, dans le site de Sillery où le paysager domine, la continuité devait et doit s'inscrire dans des interventions paysagères c'est cette dimension-là qui est dans l'esprit du lieu de ce site. Selon nous, dans le site de Sillery où le paysager domine, la continuité devait et doit s'inscrire dans des interventions paysagères. Ce sont bien des architectes paysagers qui ont modelé Central Park, le Mont Royal de Montréal et le parc des Champs de bataille sans oublier la Promenade Samuel de Champlain.

- manque de transparence de la part des fiduciaires dans le processus d'autorisation d'intervention : aucune explication publicisée ni reddition de compte
- aucune implication citoyenne ni recours à son avis dans le dispositif de gestion et d'encadrement du site patrimonial

Ainsi depuis 6 ans, les autorités ont été sourdes aux demandes d'explication relativement aux diverses autorisations accordées essentiellement à des projets immobiliers….en contravention selon nous du Plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Nous avons su par la suite à des demandes d'accès à l'information que les deux projets sus mentionnés avaient eu des avis défavorables du CPCQ eu égard au plan de conservation.

L'absence de réponse, d'explication et de reddition de compte de la part des fiduciaires nous a conduits l'an dernier à interpeler la Vérificatrice générale du Québec et le Vérificateur général de la ville de Québec quant à la gestion du volet patrimoine. Sans réponse toutefois…

En fait le problème n'est pas le plan, c'est le dispositif qui l'applique…Pour cela il faut en premier lieu qu'il y ait une implication citoyenne importante dans l'encadrement et la mise en œuvre du plan de conservation.

Si la Loi sur le patrimoine culturel a permis d'élargir la définition du sens patrimoine et imposé la formulation de plans de conservation pour les sites patrimoniaux, il reste beaucoup à faire pour protéger notre patrimoine collectif.

Finalement nous devons dire qu'au cours de notre parcours des 13 dernières années, aucun soutien n'a été effectivement disponible aux groupes et citoyens voulant concrètement contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine à Sillery. Il a fallu assumer nos démarches et nos recherches seuls et entreprendre le long pèlerinage des officines gouvernementales. Le patrimoine semble appartenir nos seuls fiduciaires.

RECOMMANDATION POUR LE PLAN DE CONSERVATION DU VIEUX QUÉBEC

1. Mise sur pied d'un mécanisme genre table de concertation paritaire fiduciaires-société civile avec des représentants proposés par cette dernière pour préciser **une vision d'ensemble** et assurer un suivi pour ce site patrimonial

RECOMMANDATIONS POUR TOUS LES SITES AYANT UN PLAN DE CONSERVATION

Pour garantir la **transparence** de la gestion de chaque plan

1 Un mécanisme d'avis public avant qu'une autorisation d'intervention ne soit émise par les fiduciaires avec explication permettant au public d'intervenir~~,~~

2. Une reddition de compte publique statutaire d'un plan de conservation par les fiduciaires au minimum tous les 5 ans

3. La nomination d'un **protecteur du patrimoine québécois** auquel les citoyens pourraient s'adresser

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS

Le patrimoine est une ressource non renouvelable. Il appartient aux citoyens de veiller au grain sinon le patrimoine **collectif** deviendra vite **PRIVÉ et alors perdu à jamais**. Le public doit redoubler de vigilance et avoir sa place à la table de décision. Le patrimoine dans son rôle culturel et identitaire doit être intégré à nos vies, nos milieux de vie. Pour assurer sa pérennité, il doit avoir les ressources humaines et financières à la hauteur de nos attentes en permettant à la société civile d'offrir ses talents, ses expertises et ses moyens.

Il est certain que le Tribunal de l'Histoire jugera sévèrement ce qui s'est passé à Sillery, qui pourrait même donner raison à un certain Lord Durham[1], dont le rapport était déposé exactement il y a 180 ans. Que cela nous serve de leçon de ce qu'il ne faut pas faire ou plus faire. Nous devons donc tout faire pour ne pas lui donner raison et agir résolument pour mettre en valeur le patrimoine qui nous reste.

[1] *Lord Durham était en effet convaincu que le meilleur service à rendre aux francophones de cette colonie était de les assimiler à la langue et à la culture anglaise, et d'ainsi les « élever » au rang de sujet britannique. Résidu d'une colonisation française ratée, ce « **peuple sans histoire et sans littérature** » n'avait aucun avenir. C'est du moins ce qu'il expliquait dans son rapport rendu public en février 1839.*

1) SENSIBILISER les élus et le grand public à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine collectif.

   Le patrimoine tel que défini par la Loi est plus que le bâti, il y a notamment l'immatériel et le paysager. Il faut en faire la promotion et le rendre accessible facilement de toutes les manières possibles.

   Hélas les nombreuses dénonciations publiques de malversations des derniers six mois dénotent un malaise profond dans le rapport que nous entretenons avec notre patrimoine et notre histoire. C'est une responsabilité partagée de notre société civile et de nos fiduciaires. Un sérieux coup de barre doit être donné.

2) REPLACER LE CITOYEN au centre des préoccupations patrimoniales collectives. Il doit être un partenaire.

   Nous devons repenser tout le cadre de gestion de notre patrimoine collectif en impliquant le citoyen. En effet, notre patrimoine ne peut être laissé aux seuls fiduciaires. Il faut revisiter la Déclaration de Deschambault de 1982 et la mettre à jour…. Il faut absolument apporter la contribution de la société civile, qui est concernée par son patrimoine. N'est-ce pas cette société civile, qui ultimement finance les actions patrimoniales publiques par sa contribution financière directe et indirecte aux instances municipales, québécoises et canadiennes. Certains citoyens et certaines organisations le font également à titre privé.

3) ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER les groupes et citoyens concernés par un projet patrimonial

   Ils devraient recevoir un accueil et les encouragements nécessaires de la part des fiduciaires actuels pour le mener à une résolution heureuse.

4) REVISITER la pertinence de notre dispositif d'encadrement et de gestion actuel de notre patrimoine collectif

   A la lumière de notre expérience et du débat public particulier des derniers six mois sur la protection de notre patrimoine, il y a lieu de revisiter les façons de faire de nos instances publiques (ministère de la Culture, Conseil du patrimoine culturel du Québec, les commissions municipales d'urbanisme responsables du patrimoine, villes et municipalités ,etc.), le rôle des organismes concernés par le patrimoine et l'histoire et aussi s'assurer que le citoyen, la société civile soit un partenaire paritaire.

-30-